



PROCES-VERBAL

COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT

Réunion du 09 mai 2023

Présidence : GALLÉ Philippe.

Présents : BASTGEN Patrick, BATISSE Guy, BONNET Philippe, BOUCHER Eric, BRETON Nathalie, BROSSARD Christophe, BUREAU Christian CHEVALLIER Martine, COUTANT Nicolas, GABUT Thierry, GILLET Jean-Claude, JOUAN Soizic, MARTIN Prisca, MICHAU Gilles, VALENTI Bruno.

Assiste : DURAND Fabrice (Directeur Administratif)

1 – ADOPTION PROCES-VERBAUX

PV du Comité du 11 avril 2023 : adopté.

PV du 21 avril 2023 : il est proposé la modification suivante.

Une erreur s'est glissée dans les décisions de matchs perdues par pénalité à l'encontre des équipes du club de l'AUBRIERE ST PIERRE dans le cadre de la rubrique DETTES.

Conformément à la décision du Comité du 11 avril de sanctionner le club de l'A.S. AUBRIERE de match perdu par pénalité dans le cadre des dettes dues au District sans en reporter le bénéfice à l'équipe adverse,

Il faut lire dans le PV du Comité du 21 avril

- **Le Comité de Direction du District d'Indre et Loire de Football, décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe de l'AS ST PIERRE AUBRIERE 1 (0 but/- 1 point) sans en reporter le bénéfice à l'équipe de SAINT SYMPHORIEN FA 1. Par ailleurs, l'équipe de SAINT SYMPHORIEN a gagné par forfait (3 buts / 3 points).**

En lieu et place de :

- **Le Comité de Direction du District d'Indre et Loire de Football, décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe de l'AS ST PIERRE AUBRIERE 1 (0 but/- 1 point) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de SAINT SYMPHORIEN FA 1 (3 buts/3 points) pour la rencontre Départemental 3 Poule A du samedi 15 avril 2023 : ST SYMPHORIEN FA – AS ST PIERRE AUBRIERE**

PV du 24 avril 2023 : il est proposé la modification suivante.

Une erreur s'est glissée dans les décisions de matchs perdus par pénalité à l'encontre des équipes du club de l'AUBRIERE ST PIERRE dans le cadre de la rubrique DETTES.

Conformément à la décision du Comité du 11 avril de sanctionner le club de l'A.S. AUBRIERE de match perdu par pénalité dans le cadre des dettes dues au District sans en reporter le bénéfice à l'équipe adverse,

Il faut lire dans le PV du Comité du 24 avril

Le Comité de Direction du District d'Indre et Loire de Football décide :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe de l'AS ST PIERRE AUBRIERE 1 (0 but/- 1 point) sans en reporter le bénéfice à l'équipe de EB ST CYR SUR LOIRE 3 (1 but / 0 point)

En lieu et place de :

Le Comité de Direction du District d'Indre et Loire de Football décide :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe de l'AS ST PIERRE AUBRIERE 1 (0 but/- 1 point) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de EB ST CYR SUR LOIRE 3 (3 buts/3 points) pour la rencontre Départemental 3 Poule A du samedi 22 avril 2023 : AS ST PIERRE AUBRIERE 1 / EB ST SYR SUR LOIRE 3.

Les membres du Comité, consultés par courriel, ont répondu favorablement à l'unanimité des réponses exprimées pour ces modifications.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

Patrick BASTGEN



Secrétaire Général

Philippe GALLÉ



Président